

VILLE DE STIRING-WENDEL

Rép. Gén. N°

Rep. Serv. Techn. : N° 2071

ARRETE

Le Maire de la Ville de Stiring-Wendel,

VU le décret N° 57-999 du 28 août 1957 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

VU l'arrêté municipal du 24 août 1958 relatif au règlement de la circulation urbaine,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion **de la fête nationale, notamment lors de la retraite aux flambeaux qui a lieu sur la place de Wendel, le 13 juillet 2024.**

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sur tout le tracé de la retraite aux flambeaux qui partira de la rue St Théodore (Arrière Mairie) qui passera par le giratoire (rue St François/ Rue St Théodore/ Rue du Petit Prince/ rue de la vieille Usine) et se terminera sur la place de Wendel, le **13 juillet 2024 de 22h à 23h**, sauf véhicules de secours.

ARTICLE 2 : Les barrières de protections et les panneaux de signalisation seront mis en place par le Centre Technique Communal de la Ville,

ARTICLE 3 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie, les agents de la police municipale désignés par le maire, agréés par le Procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées par l'article 3 du décret 95-409 du 18 avril 1995, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 4: Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur.

STIRING-WENDEL, le 11 juillet 2024



Le Maire,

Yves LUDWIG

Le Maire de la Ville de STIRING-WENDEL, soussigné certifie conformément au paragraphe 2 de l'article 96 de la loi du 05 avril 1884, que l'arrêté du **11 juillet 2024**, relatif à **la fête nationale, notamment lors de la retraite aux flambeaux qui a lieu sur la place de Wendel, le 13 juillet 2024**, sera porté à la connaissance des habitants de ladite Ville, par voie d'affichage et de publication dans la forme ordinaire et aux lieux accoutumés.

STIRING-WENDEL, le 11 juillet 2024



Le Maire,

Yves LUDWIG